Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 059-265900175-20230921-DE23042-DE

DE23.042

DEMATERIALISATION DES PROCÉDURES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION « Idelibre »

Autorisation - Approbation

Conformément à l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) établit son règlement intérieur.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration ayant pour objet de préciser les modalités de fonctionnement interne de l'assemblée délibérante, a été adopté en séance le 3 septembre 2020 par délibération DE20.051.

Dans son Chapitre 3 Articles 11-12, le règlement intérieur prévoit la possibilité de recevoir par voie dématérialisée la convocation et l'ordre du jour préalablement à la séance.

Comme de nombreux établissements et structures, le Centre Communal d'Action Sociale d'Armentières porte une attention particulière au lien entre ses activités et l'empreinte écologique qu'elles génèrent.

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoyant la possibilité d'envoi des convocations et ordres du jour par voie numérique, à l'instar de la démarche qui s'est déjà opérée au sein de la Ville d'Armentières pour l'organisation des Conseils Municipaux, il est ainsi proposé de dématérialiser l'ensemble des envois relatifs à l'organisation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Après concertation avec le service de la Qualité de la Relation à l'Usager de la Ville d'Armentières, le logiciel « Idelibre » actuellement utilisé pour l'organisation des Conseils Municipaux offre un espace de travail partagé simple et opérationnel qui conviendrait également au Centre Communal d'Action Sociale.

Le logiciel « Idelibre » fournit aux administrateurs un outil itinérant de gestion des séances, permettant de récupérer les documents nécessaires à leur déroulement (projets, convocations, ordres du jours), de les annoter, de pouvoir confirmer leur participation à une commission ou une séance, puis de pouvoir récupérer le compte-rendu de la délibération (les documents finaux), le tout sur tablette ou un ordinateur. Ainsi, chaque administratrice et chaque administrateur disposerait d'un compte individuel sécurisé.

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 059-265900175-20230921-DE23042-DE

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir valider l'évolution du règlement intérieur du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Armentières par l'utilisation du logiciel précité pour l'organisation des séances du Conseil d'administration et les échanges de documents avec les Administrateurs et Administratrices.

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'utilisation mutualisée de cet outil de gestion.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme,

Comme ci-dessus,

Le Président,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ARMENTIÈRES 59280

Bernard WATTEBROECK

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 059-265900175-20230921-DE23042-DE

Armentières La métamorphose la solidaire

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 septembre 2023
Convocation du 28 août 2023
Administrateurs en exercice : 17
Administrateurs présents : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle mutualisée au CCAS – 57 rue Paul Bert à Armentières, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESEBROECK, Président de l'établissement.

PRÉSENTS : M. QUESTE, Mme COBBAERT, Mme CASIER, M. TISON-BEERNAERT, M. VANGAEVEREN, Mme LEROY, M. CHIEUX, M. BEHAGHEL, Mme LORIDAN

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme GUSTIN, M. AIT ELHAJ

EXCUSÉS :, M. VANNESTE, Mme PLAZANET, M. MEHEZ, M. BOURGEOIS

ABSENTS : Mme LATOUR